

**PHOTO
RECENTE**
Mettre vos noms et
prénoms au dos
de la photo

Document à retourner au :
Conseil général du Val d'Oise
Direction des Personnes Agées
Bâtiment I
2 Avenue du Parc- BP 10215
95024 CERGY PONTOISE CEDEX

réserve au service instructeur

DEMANDE DE CARTE AMETHYSTE GRATUITE
Seuls les anciens combattants et les veuves de guerre peuvent cumuler les cartes améthystes "gratuité" et Rubis

Première demande Demande de renouvellement à faire parvenir 2 mois avant la date de fin de votre carte, expirant le ____ / ____ / ____

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE COMPLETE _____

DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____

TELEPHONE ____ / ____ / ____ / ____ / ____

CATEGORIES DE BENEFICIAIRES JUSTIFICATIFS A JOINDRE A L'APPUI DE LA DEMANDE

Joindre la photocopie de l'avis de non imposition pour les titulaires non imposables ou un chèque de 15 € accompagné du certificat de paiement ci-joint pour les titulaires imposables, ainsi que :

ANCIENS COMBATTANTS âgés de 65 ans et plus

- ◆ Photocopie de la carte d'ancien combattant
- ◆ Photocopie de la carte d'identité en cas de première demande

PERSONNES TITULAIRES D'UNE PENSION DE VEUVE DE GUERRE en

- ◆ Photocopie du livret de veuve de guerre
- ◆ Photocopie de la carte d'identité en cas de première demande

Application de l'article L43 du code des pensions
Militaires et victimes de guerre, âgées de 65 ans et plus,

FAIT A _____ LE ____ / ____ / ____

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6/1/78, vous devez savoir que :
- un défaut de réponse de votre part peut entraîner un retard dans l'instruction de votre dossier,
- vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations.
Pour ce faire, vous devez vous adresser à Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise.

Signature du demandeur

VOIR AU VERSO =>

LA CARTE AMETHYSTE GRATUITE

La carte Améthyste gratuite permet à son porteur de circuler gratuitement sur les lignes SNCF et RATP Paris et Banlieue

LES BENEFICIAIRES

- **les anciens combattants dès 65 ans** : Pour une première demande, joindre impérativement une copie de la **carte du combattant** délivrée par l'ONAC (office national des anciens combattants et victimes de guerre) ainsi qu'une copie de la **carte d'identité**.
- **Les personnes titulaires d'une pension de veuve de guerre dès 65 ans** : Pour une première demande, joindre impérativement une copie du **livret de pension militaire** d'invalidité et des victimes de guerre. La désignation de la pension doit préciser « VEUVE » ainsi qu'une copie de la **carte d'identité**.

LA PARTICIPATION

Sont soumis à une participation financière de 15 € par carte les anciens combattants et les veuves de guerre imposables sur les revenus ou dont l'imposition dépasse le seuil de non mise en recouvrement fixé à 61€.

L'examen de cette condition est réalisé à la lumière de la ligne « **Impôt sur le revenu net avant corrections** » de votre avis d'imposition.

Exemple :

- « **impôt sur le revenu net avant corrections** » $>$ à 61 € = **Participation de 15 € par carte**
- « **impôt sur le revenu net avant corrections** » $<$ ou $=$ à 61 € = **Pas de participation**

L'avis d'imposition doit systématiquement être joint à toutes les demandes de cartes de transport.

LES REGLES D'UTILISATION

- La carte Améthyste gratuite peut être cumulée avec la carte Rubis uniquement pour les anciens combattants ou les titulaires d'une pension de veuve de guerre,
- En cas de **perte ou de vol** aucune nouvelle carte ne sera délivrée.
- **Aucun échange** ne sera accepté en cours de validité.
- La demande de renouvellement doit être déposée ou envoyée par la poste au service transport – Direction des personnes âgées – **2 mois avant la date d'expiration de votre carte.**

Exemple : date d'expiration de votre carte est le 01/11/09, votre demande doit être réceptionnée avant le 15/09/2010 pour un renouvellement au 01/11/2010.

Pour toute information complémentaire, le service cartes de transport est à votre disposition

Tél : 01 34 25 36 18 ou 01 34 25 36 48

Horaires d'accueil du public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h00

FERMETURE LE MERCREDI